

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6 + 3 pouvoirs

Date de convocation 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **CROIX Mylène, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Représentés : **BERTOUT Emilie à HENRI Pascal, COLLOT Françoise à BREVOT Gérard, GAURIER Jacques à NICOLLE François.**

Monsieur PRIEUR Brice a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Transformation de la rue de la Lapinière en voie sans issue
N° de délibération : 02_2024

Monsieur le Maire expose que la rue de la Lapinière qui est actuellement une rue interdite sauf riverains est très empruntée pendant la période estivale. La sécurité des usagers n'est donc pas assurée étant donné qu'elle est étroite et que le trafic routier y est trop important.

Monsieur le Maire propose que la circulation de la rue de la Lapinière soit réglementée en voie sans issue. Un dispositif bouchera la voie au-delà du 12 bis. Il sera complété par deux panneaux de signalisation à l'entrée de la rue, à hauteur du carrefour avec la rue du 28 août 1944 et un rappel au croisement avec la rue du champ d'honneur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTE** de transformer la rue de la lapinière en voie sans issue et **AUTORISE** le maire à entreprendre les démarches administratives dans ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 16 février 2024
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2024.02.16 11:10:55 +0100
Ref:5990371-8955459-1-D
Signature numérique
le Maire